



# REVUE DES ETUDES ANCIENNES

1  
2  
5

TOME 125  
2023 - N°2

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Anne QUEYREL BOTTINEAU\*

LA TRAHISON ET SON APPROCHE INÉVITABLEMENT BIAISÉE :  
ÉTUDES DE CAS DANS LES SOCIÉTÉS ANCIENNE

À propos de : *Livrer sa patrie à l'ennemi dans l'Antiquité*. - M. ENGERBEAUD, R. MILLOT édts. - Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, 2023. - 344 p. : bibliogr., index. - (Héritages Méditerranéens, ISSN : 2274.9705). - ISBN : 979.10.320.0455.5.

L'ouvrage *Livrer sa patrie à l'ennemi dans l'Antiquité*, publié sous la direction de Mathieu Engerbeaud et Romain Millot, rassemble en trois sections douze communications, présentées lors de deux rencontres scientifiques organisées à l'Université d'Aix-en-Provence en mai 2019 et avril 2021 dans le cadre du programme de recherche précisément intitulé « Livrer sa patrie à l'ennemi dans l'Antiquité ». Un index général (sources, personnes et lieux) clôt le volume. D'après le titre, l'ouvrage a pour objectif de traiter d'un aspect précis de la trahison dans l'Antiquité, la remise de villes à l'ennemi, trahison à caractère militaire, telle qu'elle est présentée dans les récits de guerres : il se distingue ainsi des actes, auxquels il fait référence, du colloque *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, publiés en 2012, à la visée plus globale, puisque, en raison de l'attention portée aux mentalités, seule une section y est pleinement consacrée à la trahison à caractère militaire<sup>1</sup>. Les études rassemblées ici soit portent

---

\* Sorbonne Université, Faculté des Lettres, EDITTA – UR 1491

1. *Trahison et traîtres dans l'Antiquité, Actes du colloque international (Paris, 21-22 septembre 2011)*, A. QUEYREL BOTTINEAU, J.-C. COUVENHES et A. VIGOURT dir., Paris 2012. On rappellera, pour son intérêt dans l'approche historique de la notion de trahison à une autre période, la publication dirigée par M. BILLORÉ et M. SORIA, *La trahison au Moyen Age, De la monstruosité au crime politique (I<sup>er</sup>-XI<sup>er</sup> siècle)*, Rennes 2009.

sur des cas précis considérés comme des actes de trahison, soit constituent de vastes enquêtes, sur des auteurs, tels Polybe, Frontin, Valère Maxime et Polyen, ou sur de longues périodes, comme la contribution de Mathieu Engerbeaud. Dans le monde grec, représenté par quatre contributions, l'arc chronologique va de 404 à l'époque hellénistique ; plus nombreuses, les sept contributions sur Rome portent sur la péninsule italienne et privilégient dans leur très grande majorité la période républicaine. Une contribution enfin porte sur Jérusalem, depuis l'expédition d'Alexandre jusqu'à la dernière révolte contre l'empire romain. En raison de l'ampleur de l'ouvrage, les études, dans lesquelles nous nous intéressons strictement à la notion de trahison, ne peuvent toutes être examinées de manière approfondie et égale.

L'introduction des deux éditeurs, p. 5-12, qui met au centre du volume la caractérisation comme transgression, par les historiens anciens, du fait de livrer sa cité en temps de guerre, après avoir présenté l'historiographie récente relative à la trahison et aux complots, annonce les thématiques des sections du volume, le traître « donneur de cités », le récit de la remise des cités, l'interprétation des causes de la trahison, et les enseignements de la trahison, qui permettent de construire les *exempla* chers aux historiens latins. L'accent est mis, surtout pour Rome, sur les conjurations et les complots dans les récits historiques de la guerre, parce que la guerre a toujours favorisé la trahison en cas de défaite. Avec l'étude de la résilience chez les communautés victimes de trahisons, c'est, p. 8, sur la « mémoire des désastres militaires romains » que l'attention est dirigée. Plus largement et sur un autre plan, il importe de souligner le lien entre mémoire et trahison, puisque, en trahissant la mémoire de sa communauté, on trahit l'identité que celle-ci s'est forgée par l'entretien voulu de son passé<sup>2</sup>. Les hauts faits des ancêtres imposent dans le présent une ligne de conduite, au point que s'en écarter peut être considéré comme un acte de trahison : c'est au nom de ce « caractère » hérité du passé et de la gestion qu'il implique des affaires de la cité, que Démosthène justifie en 330 contre ses accusateurs, malgré la défaite, les conseils qu'il a donnés à ses concitoyens<sup>3</sup>.

La Section 1, « La cité, le traître et l'ennemi – Livrer sa patrie dans les récits de guerres », comprend quatre contributions, deux sur le monde grec et deux sur Rome. Jérémy Clément, « Mythe et réalité d'une Olynthe livrée par ses cavaliers, 348 av. J.-C. », p. 15-39, mène à partir de sources variées de diverses époques une enquête rigoureuse sur deux Olynthiens, Lasthénès et Euthycratès, durablement flétris comme traîtres à la suite des accusations lancées contre eux depuis Athènes, tant dans des harangues que dans des plaidoyers, par Démosthène, selon lequel ils auraient, en échange d'avantages personnels, livré leur cité à Philippe II de Macédoine lors

---

2. Voir ainsi, pour les études en histoire grecque, H.-J. GEHRKE, *Historiographie, intentionale Geschichte und kollektive Identitäten*, Stuttgart 2022. Sur la gestion de l'héritage, dans le cas d'Athènes, voir A. QUEYREL BOTTINEAU, Prodosia, *La notion et l'acte de trahison dans l'Athènes du V<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux 2010, p. 306-307.

3. Démosthène, *Sur la Couronne*, 199-208. Voir A. QUEYREL BOTTINEAU, « Dessen et histoire alternative dans le plaidoyer *Sur la Couronne* : temporalité, fortune et responsabilité du conseiller politique » dans A. GRANDAZZI, A. QUEYREL BOTTINEAU dir., *Antiques uchronies, Quand Grecs et Romains imaginent des histoires alternatives*, Dijon 2018, p. 246-253.

du siège de la ville. JC, rappelant l'histoire tourmentée et les revirements d'Olynthe, dont l'expansion suscite dès le début du IV<sup>e</sup> siècle l'inquiétude du voisin macédonien, s'attache à établir, au-delà de la dimension mythique qu'a pu revêtir pour la postérité le comportement des deux hipparques olynthiens vilipendés par Démosthène, ce qu'ont pu être les éléments qui poussèrent les deux hommes à finalement se désolidariser de la ligne de politique étrangère décidée par la majorité de leurs concitoyens. Dans ce qui est présenté schématiquement par Démosthène, pour emporter l'adhésion de ses concitoyens à Athènes même, comme une trahison de membres de l'élite qui mettent à profit, comme l'histoire grecque en offre bien d'autres cas, leur situation à la tête de forces armées de la cité pour passer à l'ennemi, on retrouve en fait les ingrédients qui peuvent mener, conjugués à d'autres facteurs, à la désagrégation de la communauté, à savoir des intérêts particuliers divergents motivant des appréciations opposées en politique extérieure. JC, examinant les fondements historiques de la longue tradition littéraire défavorable aux deux Olynthiens, explique pourquoi Euthycratès et Lasthénès, désapprouvant les choix diplomatiques de leurs concitoyens, auraient à un certain moment pris leurs distances, choisissant, si l'on peut dire, de quitter le navire plutôt que de couler avec lui. Si l'acte de tout homme qui remet à l'ennemi un élément de la puissance de sa cité tombe, à Athènes, sous la définition juridique de la *prodosia*, il n'en demeure pas moins que, toujours, la qualification comme acte de trahison est aussi affaire de point de vue, si bien que chacun peut justifier son acte, arguant, au nom de sa liberté, qu'il n'adhère plus, dans une cité fragilisée par les luttes de factions, à une position imposée qui risque selon lui de mener la communauté au désastre : dans le cas des deux Olynthiens, ce seraient finalement leurs concitoyens qui auraient « trahi » par leur revirement le tiers en faveur duquel on serait mal fondé à leur reprocher une « trahison ». J. C. offre ainsi une étude riche et fouillée sur les motivations de deux personnages devenus, grâce à la fortune de l'orateur athénien, des figures emblématiques de traîtres livreurs de cité. On notera cependant que, en ce milieu du IV<sup>e</sup> siècle, Démosthène ne fit pas que dénoncer, chez ceux d'en face, l'habileté diplomatique de Philippe et la maladie de la trahison en occultant les manquements d'Athènes (p. 32), il s'efforçait aussi, connaissant la ténacité et les moyens du roi, de conseiller efficacement ses concitoyens, au mieux de leurs ressources<sup>4</sup>.

Amarande Laffon, « Ne pas trahir sa patrie – La résistance héroïque des Abydiens, Polybe, 16.28-34 », p. 41-56, traite d'un passage de l'oeuvre de Polybe dans lequel l'historien raconte comment les citoyens d'Abydos, assiégés par Philippe V de Macédoine en 200 av. J. C., s'engagèrent par serment à préférer l'anéantissement collectif volontaire à la reddition sans condition qu'exigeait le roi. AL mentionne, en soulignant leur rareté dans le monde grec, comme autres résolutions extrêmes de communautés menacées, celles, citées par Polybe, que prirent à un moment de leur histoire, mais avec une autre issue, les Acarnaniens et les Phocidiens. Sans qu'il y ait de rapport direct avec la trahison, il aurait été intéressant,

4. Voir A. QUEYREL BOTTINEAU, « La dynamique de mémoire dans le discours démosthénien au milieu du IV<sup>e</sup> siècle – ou comment conseiller les Athéniens pour qu'ils redeviennent eux-mêmes », *DHA Suppl.*17, 2017, p. 319-355.

p. 47 n. 27, dans l'énumération bibliographique sur les suicides collectifs dans l'Antiquité, de préciser la sphère d'origine de ces suicides, plus fréquents chez les Barbares mais auxquels les Grecs furent parfois confrontés : on pense, notamment, au comportement du Perse Bogès, gouverneur d'Eiôn en Thrace pour le compte de Xerxès, que rapporte Hérodote lors de la campagne de Cimon (Hdt. VII, 107). Au-delà des décisions d'anéantissement collectif et de l'appréciation de Philippe V par Polybe, la notion de trahison intervient vraiment à partir de la p. 53, lorsque les Abydiens perdent l'ultime mur de défense au-delà duquel leur serment d'anéantissement doit être suivi d'effet. Deux citoyens, parmi les plus âgés qui étaient chargés de la mise à mort de la population non combattante et de la destruction des biens, décident de laisser en vie femmes et enfants et de remettre (παραδιδόναι) la ville à Philippe : il faut souligner ici que ce revirement des anciens, s'il est blâmé à plusieurs titres par Polybe qui admire la décision des Abydiens, n'est pas pour autant qualifié expressément d'acte de trahison (προδιδόναι), et que ce n'est que par comparaison, non formulée, avec le comportement ultérieur de leurs concitoyens qui choisissent de se donner la mort, qu'ils peuvent être regardés comme des contre-modèles, des traîtres. Le lexique de la *prodosia* n'est en effet employé par Polybe que lorsque l'historien évoque le sort des derniers Abydiens qui, leur ville prise, rivalisent d'ardeur pour se donner la mort : AL note bien, p. 55, que c'est « la pensée de la trahison dont ils se rendraient coupables » envers leurs concitoyens qui ont lutté et qui sont morts pour la patrie qui leur rend insupportable de vivre. Dans cette étude sur ce qui lie entre eux les membres d'une communauté, il me semble important cependant de relever, dans cet épilogue de l'histoire malheureuse des Abydiens (16. 34 . 1-7), à la fois le choix du terme, le substantif *prodotès*, qui, à la différence du verbe désignant un acte, est empreint d'une connotation morale négative dépréciant la personne à laquelle il est appliqué, et la forme syntaxique de la phrase introduisant une comparaison hypothétique : celle-ci – qui revient à dire que les Abydiens, s'ils restaient en vie, se considéreraient comme traîtres envers leurs compagnons morts –, s'apparente à une dénégation pour soi de la qualification stigmatisante de *prodotès* à sa communauté<sup>5</sup>. Cette dénégation, qu'elle soit explicitée, voire proclamée, ou simplement, comme ici, restituée en tant que pensée du sujet, doit être considérée, plutôt que comme un défi à Philippe, comme une affirmation de soi et de sa valeur face au blâme qu'entraînerait la rupture des serments et du lien de fidélité. Ainsi, dans l'affaire des Abydiens, il ne s'agit pas de livrer, ou plutôt de ne pas livrer sa patrie par trahison, comme dans les autres articles de la section ou comme le laisse entendre ici le titre de l'article, mais de ne pas être traîtres envers ceux qui sont morts pour elle. De manière annexe, on notera un certain désordre chronologique dans l'organisation bibliographique de quelques notes, ainsi à la note 27, et dans la bibliographie finale – où manque la référence à Boulay 2014, cité à la note 23.

---

5. Sur l'emploi du substantif *prodotès* et sur la dénégation selon laquelle on n'est pas traître à sa communauté, voir A. QUEYREL BOTTINEAU, « Trahir la Grèce dans l'*Enquête* d'Hérodote. La portée des mots et l'identité athénienne », *Historia* 2015, p. 393-395.

Mathieu Engerbeaud, l'un des deux éditeurs, est l'auteur de la contribution « Trahir les Romains et livrer sa cité à l'ennemi – De Romulus aux guerres samnites, 753 – 290 av. J.-C. », p. 57-87. Prenant appui sur ses travaux antérieurs<sup>6</sup>, il mène une longue et riche enquête, enrichie par six pages de relevés dans la documentation littéraire, sur les remises de cités à l'ennemi pendant les premiers siècles de l'histoire de Rome. La ville, au cours de sa prise de possession de la péninsule, doit à de nombreuses reprises reconquérir des cités d'Italie du sud et d'Italie centrale qui se sont révoltées et sont passées à l'ennemi. La première partie, « Trahir Rome et ouvrir ses portes à l'ennemi : un réexamen des sources », p. 58-63, invite à la prudence face à des récits de guerre, essentiellement de Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et Diodore de Sicile, qui ne sont pas contemporains de la période et présentent un caractère « polémique et malléable » : la trahison à l'égard des Romains y est flétrie dans une histoire « revisitée par les vainqueurs ». Ainsi, les récits sont brefs et peu détaillés, parce que les ennemis italiens d'autrefois sont perçus comme aussi faibles que ce qu'ils sont devenus par la suite : ME remarque que, pour les historiens romains, comme Tite-Live, pour lesquels la progression de Rome en Italie était considérée comme inéluctable, le passage des alliés à l'ennemi était considéré comme une « offense ». La difficulté de l'enquête vient souvent, jusqu'en 290, de l'ignorance du statut exact des villes ou des places-fortes anciennement vaincues par Rome, puis perdues, car prises par l'ennemi ou passées à l'ennemi, et d'une description qui s'en tient à un aspect strictement militaire. La deuxième partie, « Rome à l'épreuve des traîtres durant la conquête de l'Italie », p. 63-71, montre, durant la conquête de l'Italie, la fréquence des volte-face des alliés et peuples soumis : la manière dont est traité le cas de Fidènes, deux fois livrée par trahison, alors qu'elle est divisée en factions, mais sans que l'on sache rien sur l'auteur ni sur sa motivation, est à rapprocher des simples mentions de prises de cités par *prodosia* chez Thucydide dans le récit de la guerre du Péloponnèse : Thucydide en général ne donne pas non plus de détails, comme si le contexte de guerre, compliqué par des luttes de factions éventuellement mentionnées, était suffisant pour expliquer un tel acte. Dans la troisième partie, « Les Romains livrés par les Romains : problèmes historiographiques et politiques », p. 71-80, ME souligne que, à la différence des autres actes de détachement face à Rome, l'implication de citoyens romains, lors de remises par trahison à l'ennemi de colonies romaines, entraîne une réinterprétation patriotique, car il est impensable, pour un historien romain du Principat, tel Tite-Live, de laisser paraître des dissensions entre Romains. Le sommet est évidemment la remise de la ville de Rome à l'ennemi, dans deux épisodes qui firent l'objet de réinterprétations nombreuses, d'abord la trahison de Tarpeia, étudiée aussi dans d'autres contributions – une femme, dont on peut imaginer que la trahison paraît moins insupportable que celle d'un homme, une femme vénale et frivole qui trahit pour des bijoux, et que l'on peut rapprocher à ce titre de la traîtresse mythique grecque Eriphyle, qui trahit pour un collier son époux Amphiaraios et que châtie son fils Alcméon –, puis celle d'Appius Herdonius, en 460, longuement examinée par ME,

---

6. *Rome devant la défaite (753 – 264 av. J.-C.)*, 2017 ; *Les premières guerres de Rome (753 – 290 av. J.-C.)*, Paris 2020.

et qui aurait été revue pour être présentée comme la révolte d'un marginal. Cette étude sur plusieurs siècles d'une expansion militaire romaine qui ne fut pas linéaire est particulièrement instructive par le regard que portèrent sur les défaites et les remises en question des historiens bien postérieurs : ils écrivirent une histoire des vainqueurs, dans laquelle les vaincus avaient le mauvais rôle. À ce propos, il nous semble que la formulation « livrer sa cité à l'ennemi » est à nuancer, car les cités d'Italie en question ont souvent été soumises de force par les Romains et contraintes de s'allier à eux dans des alliances inégales : qu'elles soient, lors d'un conflit militaire avec survenue d'un tiers, divisées en factions, les unes pour les Romains, les autres contre eux, s'explique aisément, et c'est seulement en vertu de la subjectivité du point de vue en trahison que l'ancien conquérant et actuel dominateur peut s'estimer trahi. Est traître celui qui travaille, le plus souvent secrètement, contre les siens dans son propre intérêt, mais pas nécessairement, malgré son image négative, celui qui ouvre les portes à une armée ennemie de son maître, car celle-ci n'est pas toujours plus « ennemie » de sa communauté que le maître en titre, surtout si lui-même est un ancien ennemi. Dans bien des cas, semble-t-il, car ME souligne le caractère elliptique de récits de guerre postérieurs et orientés, plutôt que d'actes d'authentique trahison, car la trahison implique une rupture de confiance et la déchirure d'une identité à laquelle il doit y avoir libre adhésion, il y eut, dans cette histoire « revisitée par les vainqueurs », des défections envers l'allié du moment, ou des révoltes ou rébellions – qui, on le sait, sont durement châtiées par le maître que surprend désagréablement la persistante volonté d'indépendance des conquis. La tentative de détachement surmontée, le vainqueur entend avoir raison, et, lorsque sa justice s'exerce et qu'avec elle s'écrit l'histoire, elle dénie à l'ennemi vaincu pour la deuxième fois le droit d'avoir été ennemi, il a été simplement le traître qui mérite l'opprobre, justement châtié, mais non vaincu comme un ennemi libre et digne. Dans les rapports de force entre groupes, l'appellation appliquée à l'autre montre combien sont mouvantes les frontières de l'identité. Chez les historiens grecs, l'absence de réprobation au sujet de changements d'alliance en temps de guerre est marquée, dans le récit ou dans des propos tenus par les bénéficiaires du revirement, par des termes neutres indiquant la défection (*aphistanai* et *apostasis*), alors que l'allié qui est victime considère cet acte comme une trahison (*prodosia*). On peut enfin, à propos de ruptures d'alliances conclues librement entre alliés égaux, rappeler la position, certes parfois embarrassée, de Polybe, pour lequel l'intérêt de la communauté concernée doit passer avant celui de son allié<sup>7</sup>.

La contribution de Ghislaine Stouder, « Complots, trahisons et châtiments au temps de la guerre contre Pyrrhos », p. 89-108, examine, à propos du comportement de cités grecques d'Italie du sud abritant des garnisons romaines lors de la guerre contre Pyrrhos, plusieurs cas complexes d'ambassades. S'attachant à dénouer avec érudition de rares exemples de trahisons diplomatiques lors de la période républicaine, où la corruption entra en jeu aussi avec le non-respect du mandat, et les actions menées contre des ambassadeurs, des légats, mais aussi des magistrats ou des sénateurs, elle évoque assez longuement le phénomène dans le

---

7. Voir dans le volume la contribution de Paul Ernst, p. 185-226.

monde grec, avec la *parapresbeia*, que nous connaissons avant tout par le célèbre procès qui à Athènes opposa en 343 Démosthène à Eschine : en raison du peu de renseignements dont nous disposons sur la législation concernant ce délit, on notera qu'il aurait été utile d'étoffer à ce propos les références bibliographiques dans le domaine grec<sup>8</sup>. Étonnamment, l'auteur a omis la mention des éditions et des traducteurs pour les citations en français souvent assez longues d'auteurs grecs et latins, dont nous avons vérifié qu'un certain nombre sont empruntés à la Collection des Universités de France.

La Section 2, « Les traîtres 'donneurs de cités' », p. 111-182, comprend quatre études de cas, qui portent sur des individus mis en rapport avec un acte supposé de trahison face à leur communauté. Les trois communications « romaines » sont classées par ordre chronologique, de la deuxième guerre punique aux proscriptions de 43. On notera dans la quasi-totalité l'importance du phénomène de la discorde, voire de la guerre civile.

Marie Durnerin, « Thémamène et les négociations de 404 – Livrer ou sauver sa patrie ? », p. 111-130, s'intéresse à un Athénien bien connu et controversé dès son époque pour sa politique ondoyante dans les années troubles de la dernière période de la guerre du Péloponnèse, tout particulièrement dans les mois qui suivirent l'irréversible défaite d'Athènes face à Sparte, lorsqu'il fut envoyé par la cité comme ambassadeur auprès du vainqueur pour négocier des conditions de paix, avant le renversement de la démocratie et l'établissement d'un régime de trente oligarques – les Trente tyrans –, dont Thémamène fit lui-même partie avant d'être mis à mort sur ordre de son rival extrémiste Critias. La partie 1, « Athènes devant la défaite : un processus complexe de sortie de guerre », p. 114-118, examine et compare les sources, bien connues, même si, insuffisantes ou partiales, elles laissent dans l'ombre ou reconstituent à leur manière des événements et surtout des arrière-pensées et tractations que ne purent connaître exactement les contemporains eux-mêmes. Il aurait été nécessaire de rappeler, même rapidement, l'orientation de ces sources, et surtout de l'une des sources principales, le *Contre Eratosthène* de Lysias, plaidoyer violemment anti-thémaménien pour une raison personnelle évidente : il est par conséquent problématique non pas de se référer fréquemment, mais de se fonder de manière privilégiée sur ce discours comme s'il s'agissait d'une source à la fois neutre, ce qu'elle n'est pas, et bien informée, ce que, en raison de la période troublée et du caractère inévitablement obscur de certaines négociations diplomatiques, elle ne pouvait pas être. Un orateur, on le sait, cherche par la persuasion à amener son auditoire où il veut, et utilise à cette fin toute sa science rhétorique : il ne suffit pas de citer Lysias, dont la position partisane

---

8. Voir A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 275 et 283-285 avec notes ; P. BRUN, « Du choix des ambassadeurs dans la cité d'Athènes : l'exemple de l'ambassade de 346 », *DHA Suppl.* 17, 2017, p. 659-676 ; G. CUNIBERTI, « Traître ou bienfaiteur ? Le citoyen « spécial » devant le peuple et la loi d'Athènes », *ibid.*, 2017, p. 677-693.

est éclatante, pour que la cause soit entendue<sup>9</sup>. Il aurait été intéressant aussi, dans l'étude du contexte et des antécédents en temps de guerre, puisque le titre de la contribution établit un lien entre des négociations et la perte ou le salut de la patrie, de faire un rapprochement avec la situation qui s'était présentée quelques années plus tôt, en 411, lorsque des ambassadeurs athéniens furent envoyés à Sparte par les Quatre-Cents qui voulaient conserver leur pouvoir menacé : la question était de savoir quelles concessions, contrairement aux intérêts de la cité, étaient prêts à faire les ambassadeurs du gouvernement oligarchique. Le décret d'accusation qui fut porté ultérieurement contre Antiphon et Archéptolémus, qui avaient participé à l'ambassade, dénonce l'objectif qui leur est attribué *a posteriori*, à savoir « nuire à la cité d'Athènes et à l'armée »<sup>10</sup>. Le contexte politique est certes différent, puisque Antiphon et ses collègues avaient été envoyés par un gouvernement qui avait renversé la démocratie, alors que Thérémène fut envoyé par les organes démocratiques athéniens<sup>11</sup>. Mais le régime était fragilisé par la défaite en 404<sup>12</sup>, et le risque de sa dissolution, la *katalusis tou dêmou*, n'était pas à écarter totalement, comme le précédent de 411 le rappelait : il pouvait se poser après coup la question de la confiance à accorder à un ambassadeur, comme le montrent les attaques de Lysias qui lient négociations de Thérémène pour la paix et renversement de la démocratie, d'où l'intérêt de rappeler au moins les ambassades de 411. Au-delà de la perception, la trahison est en soi un domaine délicat d'appréciation, et elle l'est encore plus dans le cas de négociations nécessairement secrètes, quant aux intentions de Thérémène et à la latitude qui lui fut laissée face aux Spartiates et à Lysandre, qui ne sont guère pris en compte dans l'étude de MD, comme si les vainqueurs, en mesure d'imposer leurs conditions, n'avaient pas pesé avec leurs alliés<sup>13</sup>, et face à des Athéniens comme Cléophon, qui, en dépit de la famine à Athènes, ne voulait pas entendre parler de la destruction des Longs-Murs<sup>14</sup> : il convient de considérer la

---

9. MD cite p. 113 n.13, en la qualifiant de « lumineuse », l'étude de P. Chiron, « Lysias démagogue dans le *Contre Eratosthène* », *Papers on Rhetoric* 14, 2002, p. 41-59 : or, Chiron, précisément, insiste sur le caractère orienté et violemment partial du discours, qui, notamment, efface le rôle des Spartiates victorieux (p. 52-56). Voir aussi, plus anciennement, M. NOUHAUD, *L'utilisation de l'histoire par les orateurs attiques*, Paris 1982, p. 373-374.

10. Voir A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 272-281.

11. Voir A. QUEYREL BOTTINEAU, *ibid.*, p. 283-290.

12. Plusieurs ouvrages auxquels il n'est renvoyé nulle part dans les notes figurent dans la bibliographie finale : ainsi, pour E. LÉVY, *Athènes devant la défaite de 404, Histoire d'une crise idéologique*, Athènes 1976, pourtant éclairant pour le sujet, mais aussi V. AZOULAY, *Périclès : la démocratie athénienne à l'épreuve du grand homme*, Paris 1991 ; P. PAYEN, *Les revers de la guerre en Grèce ancienne : histoire et historiographie*, Paris 2012 et *Id.*, *La guerre dans le monde grec : VIII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles avant J.-C.*, Paris 2018. Or, un auteur ne doit mentionner dans sa bibliographie que des ouvrages qu'il a utilisés et cités en notes de bas de page. En revanche, l'ouvrage de D. J. MOSLEY (*Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Wiesbaden 1973), cité à la note 67, ne figure pas dans la bibliographie finale.

13. La question de Sparte et de Lysandre n'est brièvement évoquée qu'aux p. 125-126.

14. Cléophon est très peu évoqué, en deux lignes à la p. 115 et à la note 24, où la référence à *l'Athênaiôn Politeia* XXXIV, 1, est erronée, puisque le paragraphe 1 rapporte l'opposition de Cléophon à la conclusion de la paix sans doute en 410, et non en 404. La note 77 p. 125, ne fait que résumer l'argumentation de P. Chiron,

marge de manœuvre de Thérémène en relation aux autres<sup>15</sup>. Dans les années 340-330, l'image de Cléophon est négative chez des Athéniens « modérés » comme Eschine<sup>16</sup> : le successeur de Cléon est tenu pour responsable du rejet par la cité d'occasions favorables de paix, sans que soient précisées les circonstances exactes, et par là de l'abaissement d'Athènes en 404. L'histoire rétrospective est certes aisée, mais des traces ont demeuré dans la mémoire athénienne d'occasions manquées qui auraient permis d'éviter ce moment dramatique de 404, lors duquel c'est bien essentiellement sur la question de la préservation ou de la destruction des Longs-Murs que semble avoir porté le rapport de forces, si tant est qu'il pouvait y en avoir un, entre des Athéniens vaincus et des Lacédémoniens vainqueurs – et par suite la marge de négociation de Thérémène. À cause de cette mise à l'écart d'une partie de ceux qui furent protagonistes de l'affaire avec Thérémène, et en dépit du sous-titre de l'article, « Livrer ou sauver sa patrie ? », il est dit finalement peu de chose sur ce que pouvait signifier pour Thérémène, dans le contexte de 404, la notion de salut. De manière générale, dans la partie 1 comme dans la partie 2, « Les formes de la trahison », p. 118-129, qui comprend trois sous-parties, « Les revirements : la philia trompée », « Révéler des secrets aux ennemis », et « Manipuler le temps pour trahir », l'étude souffre de piétinements et de redites, en partie en raison d'une structure souvent trop lâche et dépourvue de rigueur<sup>17</sup>, voire désordonnée, comme le montre l'abondance des liaisons logiques faibles – « en outre », « cependant » –, et d'une progression confuse, par à-coups, qui enchaîne des développements parfois sans lien logique entre eux, si bien que le lecteur même attentif finit par se perdre. Ainsi, comme si MD voulait tout traiter, ou effleurer, du « traître » Thérémène, la première sous-partie de la partie 2, en un développement plaqué par rapport à ce qui est vraiment le sujet de l'étude, évoque l'image du traître, avec son désengagement et ses revirements, que dresse Critias de son rival modéré, en termes virulents rapportés par Xénophon dans les *Helléniques*, alors que la deuxième et la troisième partie, portant, cette fois-ci en accord avec le titre, sur la communication d'informations à l'ennemi et le temps volontairement perdu pour favoriser l'ennemi, examinent le comportement de Thérémène, répréhensible d'après les dires de Lysias. En relation avec ces développements, et sans que l'on puisse parler de rencontres d'idées ou de la paraphrase explicable quand des auteurs traitent successivement d'un même sujet, j'ai été surprise de reconnaître à plusieurs endroits

---

*op. cit.*, p. 54-57, plus précisément p. 55-56. L'interdiction, votée à l'initiative de Cléophon, de faire une proposition relative à la destruction des Longs-Murs est en fait rapportée par Lysias, *C. Agoratos*, 8-12 ; Xénophon, *Hell.* II, 2, 15, mentionne le vote sans nommer Cléophon.

15. Sur les restitutions possibles de ce que furent les intentions de Thérémène, voir A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 281-291, « les ambassades de Thérémène, trahison ou réalisme ? », avec les notes p. 461-468.

16. Eschine, *Ambassade*, 76 ; *C. Ctésiphon*, 150. Voir sur l'image de Cléophon chez les orateurs modérés du IV<sup>e</sup> siècle M. NOUHAUD, *op. cit.*, p. 290-292.

17. On note aussi le caractère approximatif de certaines références : ainsi, outre la référence erronée à *l'Ath. Pol.* citée supra n. 14, p. 121 n. 58, le renvoi à P. BRUN, « Du choix des ambassadeurs... », *op. cit.*, p. 659-676, est fait à l'article en général, alors que seule la note 6 p. 661 évoque, à propos d'un rapprochement avec l'ambassade de 322, le caractère exceptionnel de l'ambassade de 404 ; de même, p. 123 et 124 aux n. 68 et 73, c'est aux p. 236-237 de M. Trédé-Boulmer qu'il faut renvoyer, et non à la p. 241, et à la p. 236 au lieu de la p. 242.

dans ces deux sous-parties, de la p. 119 à la p. 127, entremêlés au reste du texte, des passages de plusieurs lignes, démarqués, et parfois de très près par le changement de quelques mots<sup>18</sup>, mais aussi carrément empruntés, sans guillemets ni renvois en notes à l'auteur et à l'ouvrage<sup>19</sup>, qui figurent dans ma publication de 2010<sup>20</sup>. Même à la p. 127, après un premier passage de huit lignes démarqué dans le sens d'une nette simplification<sup>21</sup>, c'est encore, alors que MD finit par renvoyer explicitement à un auteur régulièrement exploité depuis neuf pages, par d'étroits démarquages qu'est entourée la traduction des propos choisis de Lysias, seule à être encadrée des guillemets réglementaires, propos qui justifiaient dans l'ouvrage de 2010 un développement sur la distinction entre *prodosia* et *ponèria*<sup>22</sup>. Les guillemets sont, chez MD p. 127 comme dans *Prodosia* 2010, réservés aux dires de Lysias, « tous ces forfaits et [...] beaucoup d'autres, [...] infamies de toutes sortes, anciennes et récentes, petites et grandes », « crimes abominables » : l'ignorance de l'usage scientifique des guillemets, ou le refus de leur usage, qui s'accompagne du recours au démarquage le plus étroit, avec changements de mots de temps à autre, fait que l'on ne sait pas qui a écrit quoi<sup>23</sup>. Un plagiat pur et simple,

---

18. Ainsi, MD, p. 119-120 n. 49 : « Sur le caractère inacceptable du secret de Thémamène par le régime démocratique voir Bearzot 1994. Démosthène explique ainsi dans son discours *Leg.* (19), les devoirs d'un ambassadeur en régime démocratique, énumérant les différents organes de la cité qui doivent être consultés avant de pouvoir délibérer et décider. », et A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 463 n. 167 : « Sur les secrets – *taporrèta*, § 69 –, que fit Thémamène face à ses concitoyens, inacceptables dans un régime démocratique, cf. notamment Bearzot [1991] 2007a, 24-27 ; *ead.* 1994, 271-8 ; *ead.* 1997a, 189-192 ; *ead.* [2000] 2007a, particulièrement 95-98. Plus de cinquante ans plus tard, Démosthène, dans son discours *Sur l'Ambassade*, § 184-186, expliquant les devoirs d'un ambassadeur en régime démocratique, énumère les différents organes de la cité qui doivent être consultés avant de pouvoir délibérer et décider. » ; MD, p. 123 : « ... l'ambassadeur est tenu de rendre compte à sa cité non seulement du respect des instructions reçues, mais aussi du temps qu'il a employé pour remplir sa mission : perdre du temps en effet, c'est faire perdre des occasions favorables, des *καιροί* pour la cité, comme l'a relevé Monique Trédé-Boulmer. Ainsi, dans son discours *Sur l'Ambassade*, Démosthène déclare-t-il : ... », et A. Queyrel Bottineau, p. 464, fin de la n. 173 : « Démosthène encore, dans son discours *Sur l'Ambassade*, insiste sur le fait que l'ambassadeur est responsable vis-à-vis de sa cité non seulement par son respect des instructions reçues, mais aussi par le temps qu'il a employé pour remplir sa mission : perdre du temps en effet, c'est perdre des occasions favorables à la cité, c'est donc trahir la cité (§ 6, 8, 183, 268 et 302). Sur la perte des occasions favorables – les *kairoi* – par Eschine, cf. Trédé 1992, 236-237 ».

19. Ainsi, MD, p. 123 n.67 : « Voir *e. g. Xén. Hell.* 1.4. 1-7 : les ambassadeurs envoyés par Athènes auprès du Grand Roi furent ainsi retenus, par la volonté de Cyrus le Jeune, pendant trois ans par Pharnabaze », et A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 467 n.193 : « Les ambassadeurs envoyés par Athènes auprès du Grand Roi furent ainsi retenus, par volonté de Cyrus le Jeune, pendant trois ans par Pharnabaze : *Xen., HG*, 1.4. 1-7 ». Le texte qui précède l'appel de note de MD p. 123 est fortement inspiré de la première partie de la note 193 de Queyrel Bottineau.

20. *Prodosia, La notion et l'acte de trahison dans l'Athènes du V<sup>e</sup> siècle*, 2010.

21. MD, p. 127 : « Thémamène aurait volontairement laissé traîner les négociations ... Pour l'orateur, il était passé du côté de l'ennemi victorieux », et Queyrel Bottineau 2010, p. 287 : « ... accusation ... selon laquelle Thémamène a fait volontairement traîner en longueur son ambassade afin ... , qu'il était peut-être même passé du côté de l'ennemi victorieux. »

22. A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 284-285.

23. Le lecteur se fera une idée par la comparaison de ces deux passages : MD, p. 127 : « alors même que toute la conduite de Thémamène dans les discours de Lysias est marquée par la fourberie et la dissimulation qui sont

que permettaient d'éviter des modifications minimales de forme, mais non d'esprit, se décèle, à la note 86 de cette même page 127<sup>24</sup> : il finit par en ressortir une regrettable impression de malaise, et le lecteur averti peut se dire en toute logique, face à ce *patchwork*, qu'il vaut mieux recourir à l'original, aisément consultable mais aussi copiable en ligne, original dont le contenu se laisse aisément répartir en sections analogues à celle de l'étude ici présentée.

Sophie Hulot, « La défection de Nola n'aura pas lieu, Le revirement de L. Bantius et son interprétation, 216 av. J.-C. », p. 131-147, situe son étude dans le contexte du lendemain de la victoire d'Hannibal à Cannes lors de la deuxième guerre punique, lorsque des cités campaniennes font défection à Rome et que Nola envisage de le faire : or, Nola, étrangement, est restée fidèle à Rome, au point d'apparaître chez Tite-Live comme une anti-Capoue. SH examine avec rigueur et clarté le cas de L. Bantius, notable de cette cité, d'abord favorable à Hannibal, qui ensuite se ravise, jouant un rôle essentiel dans le maintien de la fidélité de Nola envers Rome. Elle montre par l'étude des sources, avant tout Tite-Live et Plutarque, comment ce jeune aristocrate campanien, courageux et soigné par Hannibal, qui se trouvait déjà en haut de l'échelle sociale, a été indigné par l'infamie qui a atteint les *legiones cannenses*, alors que lui-même avait vaillamment combattu : prêt à passer du côté d'Hannibal par ressentiment et indignation, il opère un revirement lorsque le préteur romain lui prodigue des marques d'honneur qui le réintègrent officiellement et réparent le déficit d'honneur.

Romain Millot, l'un des deux éditeurs du volume, dans sa contribution intitulée « Marcus Livius Drusus fut-il un traître ? », p. 149-165, mène une étude de cas rigoureuse et érudite, à partir du danger que pouvait représenter la clientèle italienne d'un tribun de la plèbe à la veille de la guerre des alliés, sur une accusation de complot dirigée contre Marcus Livius Drusus, tribun en 91. Le personnage apparaît dans les sources d'époque impériale comme un tribun démagogue, un ambitieux, ou un aspirant à la tyrannie : la question est de savoir s'il a trahi la République romaine en cherchant à tirer profit d'une alliance politique avec les alliés. RM souligne, dans ce contexte de luttes politiques du début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les liens étroits

---

caractéristiques du traître, les mots de la famille de *προδοσία* ne sont pas utilisés à son propos, comme le remarque Anne Queyrel Bottineau : ses actes – 'tous ces forfaits ...'. Le vocabulaire qui caractérise sa conduite est celui de la conspiration : le verbe *ἐπιβουλεύω* – 'ourdir', 'conspirer' – est, chez Lysias, le verbe qui définit le comportement théraménien. », et A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 284-285 : « alors même que toute sa conduite est marquée par la fourberie et la dissimulation qui sont l'apanage du traître, et du *prodotès* dans la mentalité commune, les mots de la famille de « *prodosia* » ne sont pas utilisés à son propos : ses actes – 'tous ces forfaits ...'. Le vocabulaire qui caractérise sa conduite est celui de la conspiration : le verbe *epibouleuō* (*ἐπιβουλεύω*) 'ourdir', 'conspirer' – est, chez Lysias, le verbe par excellence qui se rapporte au comportement théraménien. »

24. MD, p. 127 n.86 : « Lysias utilise le vocabulaire de la tromperie pour qualifier le comportement déloyal de Théramène, dont les manœuvres souterraines, typiques de l'opposition antidémocratique, s'opposent au caractère franc et ouvert de l'opposition démocratique. Sur le vocabulaire de la dissimulation, typique de l'opposition oligarchique, cf. Bearzot 2000 ; Bearzot 2006, p. 22-24. », et A. QUEYREL BOTTINEAU, *Prodosia...*, *op. cit.*, p. 464 n. 179 : « Lysias utilise, dans le *C. Eratosthène* et le *C. Agoratos*, le vocabulaire de la tromperie pour qualifier le comportement déloyal de Théramène, dont les manœuvres souterraines, typiques de l'opposition antidémocratique, s'opposent au caractère franc et ouvert de l'opposition démocratique. Sur le vocabulaire de la dissimulation, typique de l'opposition oligarchique, cf. Bearzot [2000] 2007a, 87-100 ; *ead.* 2006, 22-24. »

entre Drusus et les Marses, décidés à obtenir par lui la citoyenneté romaine, y compris par la force, et le problème posé par l'importance de la clientèle que s'attirait ainsi Drusus. En 90, après la mort de Drusus, vraisemblablement victime d'un assassinat politique, des accusations furent portées contre ses partisans, de complot avec les Italiens et de trahison contre Rome : la question se pose de savoir si la même accusation fut portée aussi contre Drusus de son vivant.

C'est avec la contribution de Cyrielle Landrea, « La trahison et les rescapés patriciens des proscriptions de 43 av. J.-C. », p. 167-182, que s'achève la Section 2. Le lecteur se laisse prendre par les histoires individuelles mouvementées, avec les leçons qui en sont tirées, de jeunes patriciens proscrits en 43, qui, pour survivre en une période de crise permanente, doivent opérer et justifier des revirements. Le lien est fort entre « trahison » au sens de rupture d'allégeance – et non pas de « remise de cité », et discorde civile : la fidélité au régime est question d'opportunisme, quand il s'agit d'échapper à la mort. CL montre comment les proscrits doivent s'adapter à la nouvelle donne, tout en évitant l'accusation de « trahison » que rejette l'*èthos* aristocratique au nom de la constance : par suite, le discours nobiliaire minimise ou légitime la trahison. CL développe ainsi les parcours divers de M. Aemilius Scaurus, qui finit par trahir son demi-frère Sextus Pompée pour assurer sa survie, de M. Valerius Messalla Corvinus, patricien qui, passant dans le camp d'Antoine puis d'Octavien, sait faire accepter ses changements d'allégeance en mettant en exergue sa fidélité à la *res publica*, contrairement à l'*homo novus* Q. Dellius, stigmatisé pour ses revirements, et de L. Aemilius Lepidus Paullus qui, la tempête passée et sa carrière derrière lui, choisit de rester en retrait. Au terme d'une étude bien documentée et argumentée, CL peut conclure, p. 182 : « Un noble ne trahit pas, il s'adapte aux nouvelles règles du service de la *res publica*. »

La partie 3 du volume, « Livrer sa patrie, les leçons de l'histoire », p. 185-288, comprend quatre contributions : les deux premières examinent la position face à la trahison militaire d'historiens et de penseurs grecs et romains, la troisième examine l'image du traître de la période médio-républicaine, tandis que la dernière dégage les significations attachées dans l'Antiquité à la remise de Jérusalem à l'ennemi.

Tout d'abord, Paul Ernst, se penchant sur Polybe, un historien grec qui fut en étroit contact avec Rome, dans « Polybe et les faits de trahison – Les leçons de l'histoire », p. 185-226, livre une étude structurée et rigoureuse, appuyée sur une vaste enquête, sur le rapport de Polybe aux traîtres et à la trahison ; l'article est enrichi de vingt-trois pages de tableaux détaillant le corpus documentaire, classés dans l'ordre des occurrences de trahison, établies à partir d'une enquête menée dans le TLG, mentionnant les dates, les acteurs, les victimes, les bénéficiaires, les formes de la trahison, les causes, les conséquences, le point de vue de Polybe, et les autres sources éventuelles. La partie 1, « Faits de trahison et 'histoire pragmatique' », p. 187-191, examine la manière dont Polybe détermine des critères pour considérer un événement comme un fait de trahison, par la référence à la célèbre « digression sur les traîtres » du livre XVIII : la trahison par excellence est le fait de livrer sa cité pour des raisons personnelles. Le mot *prodosia* est employé généralement au sens étroit, strictement militaire, par Polybe (livrer sa cité). Les occurrences se relèvent surtout à l'occasion des deux premières guerres puniques,

du fait de leur longueur et de l'emploi massif par Carthage de mercenaires, qui trahissent la confiance de leur employeur le plus souvent en raison de défauts de paiement ; la volonté de sauver sa vie en cas de contexte militaire favorable à l'ennemi, la cupidité et les dissensions politiques sont d'autres causes de trahison. Les modes opératoires consistent fréquemment à ouvrir les portes la nuit, ou pendant une fête : tous ces faits de trahison s'insèrent dans l'approche 'pragmatique' de Polybe. La partie 2, « Des jugements ponctuels, partiellement nourris de préjugés », p. 191-198, analysant les cas où le point de vue de l'auteur est exprimé ou transparaît, établit que le jugement de Polybe n'est pas uniforme sur telle ou telle cité, et que son engagement achéen ne joue que modérément sur ses prises de position. En revanche, des jugements ethnocentriques, qui semblent avoir été généralement partagés, sont fréquemment négatifs à l'égard des Gaulois en raison soit de leur emploi comme mercenaires, soit de leur image comme peuple, et des Crétois, considérés comme cupides : on peut renvoyer à ce propos à l'étude de G. Labarre, « Bôlis et la mort d'Achaios. Entre diplomatie, services secrets et manigances », *DHA Supplément* 17, 2017, p. 573-592, d'autant que PE mentionne plusieurs fois cette affaire. Il apparaît que Polybe écrit de manière assez objective, car il est en accord avec d'autres auteurs sur de mêmes faits de trahison. Dans la partie 3, « L'avis de Polybe sur les faits de trahison et les traîtres en général », p. 198-202, le blâme frappe celui, flétri comme traître, qui obéit à des motivations d'intérêt personnel ; lorsque le dilemme oppose l'intérêt de la cité au respect d'une alliance, c'est l'intérêt de la cité que choisit Polybe, comme le montre sa critique de Démosthène condamnant les chefs péloponnésiens ralliés à Philippe II ; un malaise entre pragmatisme et respect de la parole donnée aux alliés est parfois cependant perceptible. Dans une œuvre que Polybe veut utile, conformément à sa conception de l'Histoire, et où se mêlent considérations morales et pragmatisme politique et militaire, l'enseignement qui se dégage est que, lorsqu'un acte de trahison aurait pu être anticipé, la faute retombe non seulement sur le traître, mais aussi sur la victime, responsable parce qu'elle n'a rien fait pour l'empêcher : il est donc nécessaire de tenir compte des leçons historiques, et aussi d'adopter certaines précautions que mentionne Polybe à ces occasions – mesures souvent techniques que conseillait déjà Énée le Tacticien, qui étonnamment n'est pas cité, dans sa *Poliorcétique*. Parmi les recommandations à prendre à l'égard de ceux qui sont suspectés de pouvoir trahir, Polybe, cité à la n.81 p. 201, préconise de faire prêter serment : la trahison, qui viole le serment, est, écrit-il, un « acte impie contre la divinité ». L'acte de trahison est bien d'abord, dans la mentalité grecque, un sacrilège contre les dieux. On rappellera qu'en 330, l'Athénien Lycurgue, dans le *Contre Léocrate*, développait tout au long du plaidoyer l'idée selon laquelle l'accusé, qui avait violé son serment d'éphèbe, avait commis un parjure en trahissant sa patrie et les siens : le serment, garanti par les dieux, maintient ensemble les communautés, et celui qui le rompt doit savoir qu'il n'échappera pas à l'œil des dieux (§ 76-79).

Avec l'étude de Simon Cahanier, « Conseils pratiques à l'usage des généraux – La livraison de la cité à l'ennemi dans les recueils d'*exempla* de Valère Maxime, Frontin et Polyen », p. 227-253, le lecteur demeure dans le domaine des auteurs militaires, ici deux Romains et un Grec des premiers siècles de l'Empire, qui présentent, chacun à sa manière, dans des œuvres à fonction didactique et à objectif pratique, des faits de trahisons décontextualisés sous la

forme d'anecdotes groupées en catalogues ; l'intérêt est que, en raison d'un récit simplifié dont la structure met en évidence l'enseignement pragmatique, « dans l'*exemplum*, ..., la leçon à retenir apparaîtrait plus nettement que dans les ouvrages historiographiques » (p. 230). L'enquête, précise et solide, centrée sur les récits de remise à l'ennemi d'une cité par un traître, est menée sur un ample corpus, rarement examiné de manière synthétique du point de vue de la trahison<sup>25</sup>. Sa progression, clairement annoncée, p. 231, est fidèlement suivie, avec l'étude des schémas narratifs des *exempla*, le plus souvent identiques car ce type de récit est un *topos* historiographique, de la portée didactique du corpus, et du regard ambivalent porté par les Romains face à la trahison, tel que les leçons proposées par les trois auteurs permettent de l'appréhender. Un tableau donne une présentation synthétique des épisodes de livraisons de villes dans les trois œuvres, *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime, *Stratagèmes* de Polyen et *Stratagèmes* de Frontin. Une attention particulière et bienvenue est accordée, avec la nécessité de nommer les traîtres et leur crime contre la cité, au riche lexique latin de la trahison chez les deux Romains du premier siècle de l'Empire. La spécificité de chaque œuvre est dégagée, avec la divergence de points de vue qui montre l'ambivalence des Romains face à la trahison : Frontin et Polyen, qui n'attribuent à la trahison, de manière pragmatique, qu'une place parmi les techniques militaires de s'emparer d'une ville, sans porter de jugement de valeur, sont des tacticiens qui s'intéressent à des murs ; leurs leçons s'adressent à l'assiégeant, aux généraux en campagne, auxquels le traître est utile. Valère-Maxime lui, affirme que l'on doit se passer de la trahison, à laquelle la vertu est supérieure, et cherche par un discours moral que l'on retrouve dans le genre historiographique, à définir « un *ethos* romain » auquel répugne la *perfidia* ; ne citant que des *exempla* appartenant à l'histoire de Rome, il établit un lien « entre les exemples du passé, les actions du présent et leur mémoire à venir », dans l'objectif de préserver le corps social tel qu'il a été refondé par Auguste après les guerres civiles.

Kévin Blary, « Du corps et de l'âme du traître médio-républicain – Un portrait au prisme des trahisons de la fin de la République », p. 255-274, note d'emblée le caractère elliptique des sources antérieures à la fin de la République et donc la relative absence de portraits de traîtres – alors que, lors des guerres civiles, en raison du contexte politique troublé, les auteurs font davantage référence à des traîtres contemporains, comme le constatait Mathieu Engerbeaud (p. 257, n. 9). La définition de la trahison est large, puisqu'elle comprend, comme dans les autres communications « romaines » traitant des périodes de discorde civile, au-delà de la livraison d'éléments de la cité, les conjurations, séditions et changements d'allégeances. On signalera que la référence à « Flamerie de la Chapelle 2007 », aux n. 8 à 10, ne figure pas dans la bibliographie finale, et qu'il faut peut-être la restituer sous cette forme : « Le sort des villes ennemies dans l'œuvre de Tite-Live : aspects historiographiques », dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, p. 79-110. Le développement sur « Le traître comme *exemplum* à la fin de la République : de la nature du corps et de l'âme », p. 261-266, examine

---

25. SC mentionne p. 230 n. 13, l'article de C. COUHADÉ-BEYNEIX, « La trahison dans les mentalités tardo-républicaines : un acte méprisable dont on s'accommode » dans A. QUEYREL BOTTINEAU, J.-C. COUVENHES, A. VIGOURT dir, *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*, Paris 2012, p. 173-187.

l'accumulation de stéréotypes négatifs, voire injurieux, qui frappe les traîtres avant tout dans le cadre rhétorique, avec Cicéron, mais aussi historique, avec Salluste : on rappellera la filiation avec certains orateurs attiques du IV<sup>e</sup> siècle s'en prenant à leurs adversaires politiques, tel Démosthène dans ses violentes apostrophes contre les *prodotai*. En rapport avec les remarques de KB selon lesquelles les caractéristiques physiques du traître, par nature « empreint de déviances », sont mises en relation par les auteurs avec des tares morales au moyen d'un lexique de la maladie et de l'animalité, d'une manière qui évoque une « certaine physiognomonie, ... dans la ligne de la pensée aristotélicienne » (p. 263), on mentionnera plusieurs études du volume collectif *Caractères et morales dans les sociétés anciennes*, paru en 2021<sup>26</sup>. À propos de ces portraits à charge qui veulent discréditer l'adversaire, KB, dans une partie intitulée « Le traître, l'*hostis* et le parricide : convergence des portraits dans la cité en péril », p. 267-270, examine la confusion mobilisée en période de discorde civile entre le *proditor* et l'*hostis*, ainsi chez Cicéron dans ses invectives contre les partisans de Catilina ; c'est le moment où est établi un lien entre la *proditio* et le parricide, « à la définition mouvante et polymorphe » (p. 269), et où l'individu est comparé à un animal aux passions furieuses<sup>27</sup>. Démosthène déjà, dans ses plaidoyers politiques, comparait ses adversaires à des bêtes sauvages, des *théria* (*Sur la Couronne*, 322 ; *C. Aristogiton*, I, 8, 31, 58 ...). L'étude s'achève sur deux cas de refus de la trahison, précédemment évoqués sous un autre angle par d'autres contributeurs, les affaires de Faléries et de Nola, ici examinées à la lumière des auteurs du I<sup>er</sup> siècle : le comportement de Camille, qui rejette au début du IV<sup>e</sup> siècle la trahison du *magister* de Faléries, est érigé en *exemplum*, symbolisant « la *virtus* romaine aristocratique », la *fides*, et « participe à la façon romaine de penser la trahison » et le traître, cette figure honnie (p. 270-271).

Michael Girardin, « Livrer Jérusalem dans l'Antiquité – Leçons de théologie et de Realpolitik », p. 275-288, retrace avec brio, à propos d'une ville qui fut en contact, dans des rapports de force culturels, politiques et militaires, tant avec les Gréco-Macédoniens qu'avec Rome, plusieurs siècles d'histoire juive, depuis l'expédition d'Alexandre qui met fin à la soumission à la dynastie perse achéménide, jusqu'à la destruction du Temple et la dispersion des habitants à l'époque de Vespasien puis d'Hadrien. L'idée au centre de l'étude est que Jérusalem, ville sainte, ne peut pas être livrée par les siens à cause de ce que représente le Temple pour les Juifs, qui ne sauraient admettre sa profanation : et pourtant, d'où le titre, elle a été livrée, « en général » – mais pas toujours – « par les prêtres eux-mêmes » (p. 276), qui sont les chefs du peuple. Suivant une progression chronologique qui montre, avec les tensions à l'intérieur du peuple juif, le durcissement de la majorité, qui finit par refuser le principe

---

26. Voir ainsi, dans A. QUEYREL BOTTINEAU, R. UTARD dir., *Caractères et morales dans les sociétés anciennes*, Paris 2021 : p. 9-14 (introduction), 237-238 (M. COLTELLONI-TRANNOY, « Le mauvais empereur – L'inné et l'acquis », p. 223-248), ou encore 376-377 (M. GLÉNISSON, « Le "type" du philosophe et ses dispositions morales chez Dion de Pruse et Lucien de Samosate », p. 371-392).

27. Voir ainsi M.-C. FERRIÈS, « Le venin et la République. Les *Antonii* et leurs partisans croqués par Cicéron » dans A. QUEYREL BOTTINEAU dir., *La représentation négative de l'autre dans l'Antiquité, Hostilité, réprobation, dépréciation*, Dijon 2012, p. 347-368, notamment p. 361-362 sur l'animalité et le parricide.

de soumission à une autorité étrangère, MG développe une étude en trois parties, « Livrer Jérusalem à l'époque hellénistique – une option honorable » (p. 277-280), « Livrer Jérusalem aux yeux des Maccabées – une compromission ? » (p. 280-284), et « Livrer Jérusalem aux Romains – une option impossible » (p. 284-288). Partant de Flavius Josèphe, désireux, dans les *Antiquités Juives*, de soutenir la dignité du judaïsme au point de réécrire l'histoire et de présenter, *a posteriori*, comme « honorable » l'option qui consista pour les Hiérosolomytains à accueillir des rois, d'une manière présentée presque comme un honneur fait par les Juifs, MG passe, à partir d'Antiochos IV, à 1 et 2 Maccabées qui montrent, chacun à sa manière, comment, dans l'histoire mouvementée, entrecoupée de guerres civiles, qui s'ouvre pour les Juifs avec la révolte maccabéenne, la soumission au souverain séleucide – une « compromission ? », peut même être carrément rejetée. On soulignera, à propos de la lutte qui oppose les deux grands prêtres (p. 280), que Ménélas, déjà qualifié de « comploteur (ἐπίβουλος) » (2 M, 4, 50) par l'abréviateur – auteur de 2 Maccabées qui écrit directement en grec, devient, lorsqu'il conduit Antiochos IV dans le Temple et lui remet les objets sacrés (2 M, 5, 15-16), « traître envers les lois et envers sa patrie (τὸν καὶ τῶν νόμων καὶ τῆς πατρίδος προδότην) » (2 M, 5, 15)<sup>28</sup>. C'est avec justice que Ménélas est plus tard châtié par ceux-là même pour lesquels il a trahi les siens, comme παράνομος, transgresseur de la loi (2 M, 13, 7). Dans le *Contre Léocrate*, qui inspira clairement, avec d'autres plaidoyers de l'Athènes du IV<sup>e</sup> siècle, l'auteur de 2 M dans le choix de termes grecs connotés négativement, Lycurgue utilise des expressions analogues marquées par la passion pour flétrir l'atteinte aux lois et à la patrie dont s'est selon lui rendu coupable l'accusé. La dernière partie enfin, sur la livraison de Jérusalem aux Romains – « une option impossible », retrace les interventions romaines répétées dans les querelles familiales des derniers Hasmonéens jusqu'à la prise de pouvoir par Hérode, aidé des Romains ; s'ensuit une période troublée, qui voit la provincialisation de la région en même temps que monte le refus de la présence romaine à Jérusalem, nourri par un radicalisme religieux populaire qui considère tout pouvoir étranger comme illégitime. Dominant une historiographie surabondante et pleine de débats, MG mène ainsi une étude brillante et bien enlevée, risquant parfois des jeux sur les mots, montrant que ce qui était possible jusqu'aux Maccabées, remettre Jérusalem à l'étranger moyennant certaines conditions, devient alors quasiment impossible, car les prêtres « passent désormais pour des tièdes, des traîtres et des impies » : « ce ne sont pas des hommes qui défendent la ville, mais Dieu » (p. 288).

Les éditeurs tirent des recherches présentées trois conclusions générales, qu'ils développent sous l'intitulé « Livrer sa patrie à l'ennemi, un fléau communautaire favorisé par l'organisation civique ? » (p. 289-296). Tout d'abord, dans les guerres de l'Antiquité, un acte individuel peut entraîner des conséquences plus importantes qu'une armée tout entière, dans la mesure où une victoire sur le champ de bataille ne permet pas nécessairement de

---

28. Pour une étude du vocabulaire identitaire dans 2 Maccabées, voir A. QUEYREL BOTTINEAU, « Religion, politique et histoire : le deuxième livre des Maccabées et l'expression publique de la passion dans l'Athènes classique » dans C. BONNET, FR. BRIQUEL-CHATONNET éds., *Ekklesia. Approches croisées d'histoire politique et religieuse, Mélanges offerts à Marie-Françoise Baslez*, Toulouse 2017, p. 255-283, et ici p. 272-276.

faire tomber une cité puissante, alors qu'une complicité à l'intérieur peut être déterminante : à côté du facteur proprement militaire, les facteurs diplomatiques et politiques doivent être pris en compte dans l'issue des guerres – il convient d'y ajouter les facteurs psychologiques, comme y insiste Énée le Tacticien, par exemple à propos des parents d'otages (*Poliorcétique*, notamment X, 23-25). Ensuite, sans surprise, il y a consensus dans les sources, à la connotation moralisatrice, pour considérer celui qui remet la cité à l'ennemi comme un contre-exemple qu'il faut criminaliser – cela alors même que la culpabilisation des traîtres est une affaire de point de vue, comme le montre bien l'oeuvre de Tite-Live : ainsi, la trahison, lorsqu'elle bénéficie à Rome, est considérée comme acceptable par la plupart des auteurs romains, en dépit du problème moral qu'elle pose.

En conclusion, les études sur l'Antiquité rassemblées ici, souvent neuves et rigoureuses, et parmi lesquelles les contributions « romaines » forment un ensemble très homogène, éclairent le lecteur sur un aspect d'un phénomène universel, la trahison en temps de guerre. Au-delà du titre de l'ouvrage, elles ne portent pas que sur les remises de villes par trahison : dépassant l'aspect strictement militaire de la trahison, un certain nombre prennent en compte aussi les discordes civiles, les crises d'ordre institutionnel, les conflits d'allégeance, dans lesquels les individus sont pris entre fidélité, intérêt, voire urgence vitale, et la subjectivité du blâme porté sur ceux qui passent de l'autre côté, les « traîtres ». Ce qu'on appelle « trahison » est bien alors affaire humaine, affaire de comportement face aux incertitudes de la vie, et, des deux côtés, affaire de mentalité, avec la rupture inattendue d'un lien de confiance et l'indignation face à l'abandon et au scandale ; la réponse choisie, le mépris silencieux pour faire disparaître de la mémoire celui qui a osé se détacher, ou au contraire l'insulte que ses adversaires lésés adressent à celui qui est appelé « traître », découle d'un conflit ressenti comme domestique. Les oeuvres historiographiques exploitées ici montrent bien, par le traitement qu'elles en font, que leurs auteurs se sentent partie prenante, de par leur origine et leur époque, dans des conflits anciens : les récits de guerres bien antérieures révèlent la mentalité de ceux qui les rédigent, comme le font, avec plus d'éclat, les discours de l'éloquence politique. Grâce au recours, dans plusieurs études, aux termes originels, c'est non seulement la nature de la relation entre celui qui « est trahi », celui qui « trahit » et le tiers au bénéfice duquel se fait l'action, qui est mieux cernée, mais c'est aussi la prise de position de celui qui, en définitive, porte le jugement par sa formulation du récit, qui est mieux appréciée.

On pourrait être tenté aussi de discerner une approche spécifique du phénomène de la trahison par les auteurs grecs et par les auteurs romains, points communs et divergences, en prenant en compte le fait que le monde grec, jusqu'à sa soumission au temps de Polybe, est constitué de cités qui se veulent pleinement indépendantes, alors que les auteurs romains qui sont ici nos sources envisagent Rome comme le centre auquel tout est lié et subordonné. À la généralisation cependant en fonction de l'aire culturelle, on peut objecter qu'une oeuvre, de nature historique ou autre, quelque représentative qu'elle soit de son époque, est d'abord l'oeuvre de son auteur et peut difficilement suffire à assurer un jugement global. Néanmoins, si les Grecs sont unanimes en paroles à rejeter, tout autant que les Romains, la dissimulation,

modalité d'action privilégiée du traître, mais aussi de l'homme fourbe et rusé – ainsi, Achille dans l'*Illiade* (IX 312-313), on observe que les historiens grecs, si l'on songe, en dehors de Polybe qui se situe au contact des deux mondes, à Thucydide et Hérodote, ont plutôt choisi de rapporter les faits de trahison militaire sans en condamner les auteurs et souvent sans les nommer<sup>29</sup>, ou bien de s'abstenir volontairement d'appeler « traître (προδότης) » celui qui avait commis un acte de cette nature<sup>30</sup>. Plutôt que dans les oeuvres des historiens contemporains de la pleine indépendance des cités grecques, une relative analogie avec l'enseignement moralisateur sur la trahison que développent des récits historiques romains et des recueils d'*exempla* se trouve, nous semble-t-il, dans les plaidoyers politiques de l'Athènes classique<sup>31</sup>, discours à usage interne destinés aux seuls citoyens, directement invités à prendre position par la condamnation de l'acte de trahison, dans un vote présenté comme ayant valeur d'enseignement et d'exemple pour la postérité.

---

29. Sur Thucydide, voir L.A. LOSADA, *The Fifth-Column in the Peloponnesian War*, Leyde 1972 ; E. LÉVY, « La trahison et son vocabulaire chez Thucydide » dans A. QUEYREL BOTTINEAU, J.-C. COUVENHES, A. VIGOURT dir., *Trahison et traîtres...*, *op. cit.*, p. 33-52.

30. Sur la position d'Hérodote face à la trahison, voir ainsi A. QUEYREL BOTTINEAU, « "Trahir la Grèce" dans l'*Enquête* d'Hérodote, La portée des mots et l'identité athénienne », *Historia* 64, 2015, p. 387-412.

31. Cf. Lycurgue, *C. Léocrate*, 2, 10, 14, 27, 43, 51 ... Dans les harangues peuvent figurer des admonestations aux citoyens, les exhortant non pas, en raison du cadre dans lequel elles sont délivrées, à châtier les traîtres pour servir d'exemple à la postérité, mais à se montrer aussi vaillants que les ancêtres, afin d'échapper à la honte : ainsi, dans le dernier discours de Périclès, rapporté par Thucydide (II, 62).

## SOMMAIRE

Alain BRESSON, <i>Hommage à O. Picard</i> .....	307
---	-----

## DOSSIER :

LES MOTS GRECS DU BOIS AUX II<sup>E</sup> ET I<sup>ER</sup> SIÈCLE AV. J.-C.

Cécile DURVYE, Stéphane LAMOUILLE, Valérie SCHRAM, <i>Les mots grecs du bois aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. : Polybe, Diodore de Sicile, Strabon, Denys d'Halicarnasse</i> .....	309
Marie-Rose GUELFUCCI, Daniel BATESTI, <i>Le bois dans l'œuvre de Polybe : éléments d'un corpus et propos préliminaires</i> .....	313
Cécile DURVYE, <i>Le bois dans la Bibliothèque Historique de Diodore de Sicile : vocabulaire et mise en œuvre</i> .....	335
Benoît LAUDENBACH, Δρυμός, ὕλη, ἄλσος, ξύλον : <i>dans les bois de Strabon</i> .....	357
Stavroula KEFALLONITIS, <i>Mots du bois chez Denys d'Halicarnasse : de la matière périssable au produit mémorable</i> .....	379

## ARTICLES :

Guy LACHENAUD, <i>Le lexique du changement et l'émergence d'un discours politique dans les Enquêtes d'Hérodote</i> .....	399
Alexandra KOVACS, <i>S'approvisionner en produits carnés à l'époque impériale : l'exemple des marchés à Éphèse</i> .....	419
Pedro TRAPERO FERNÁNDEZ, <i>La producción de vino en la provincia Bética. Estado de la cuestión en el bajo Guadalquivir</i> .....	437

## CHRONIQUE :

Nicolas MATHIEU <i>et al.</i> , <i>Chronique gallo-romaine</i> .....	455
--	-----

## LECTURES CRITIQUES

Antoine CHABOD, Paul COURNARIE, <i>Démocratie antique : germe ou impasse</i> .....	459
Anne QUEYREL BOTTINEAU, <i>La trahison et son approche inévitablement biaisée : études de cas dans les sociétés anciennes</i> .....	479
Comptes rendus.....	497
Notes de lectures .....	635
Liste des ouvrages reçus .....	637
Table alphabétique par noms d'auteurs.....	641
Table des auteurs d'ouvrages recensés.....	645